

**ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2020
BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN - 00402
« COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PEHELBRONN »**

EXERCICE 2020

- *VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,*
- *VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2020,*
- *CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :*
 - 1) *au compte 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers »*

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes
Sauer – Pechelbronn :**

arrête

Article 1

Il est transféré 2 332,20 € portant les crédits du compte 020 « dépenses imprévues » de 4 213,05 € à 1 880,85 € de la section d'investissement au compte 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers » portant les crédits de 3 757,80 € à 6 090,00 € de la section d'investissement du budget annexe CADT Fleckenstein de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2020.

Article 2

Considérant que les crédits sont insuffisants pour la prise en charge des travaux de mise en conformité et d'accessibilité de l'ascenseur du Fleckenstein.

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 7 septembre 2020

Le Président,
Roger ISEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

EXERCICE 2020

- *VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,*
- *VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2020,*
- *CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :*
 - 1) *au compte 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers »*

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes
Sauer – Pechelbronn :**

arrête

Article 1

Il est transféré 2 332,20 € portant les crédits du compte 020 « dépenses imprévues » de 4 213,05 € à 1 880,85 € de la section d'investissement au compte 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers » portant les crédits de 3 757,80 € à 6 090,00 € de la section d'investissement du budget annexe CADT Fleckenstein de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2020.

Article 2

Considérant que les crédits sont insuffisants pour la prise en charge des travaux de mise en conformité et d'accessibilité de l'ascenseur du Fleckenstein.

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Sultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 7 septembre 2020

Le Président,
Roger ISEL



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn
Maison des services et des associations
1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60
Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.sauer-pechelbronn.fr